

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 05 juillet 2024

DÉLIBÉRATION - CA-2024-PATRIMOINE-42

RENDUE EXÉCUTOIRE LE : 01 JUIL. 2024

Date de transmission : 01 JUIL. 2024

Date de réception rectorat : 01 JUIL. 2024

UNIVERSITÉ PARIS-EST CRÉTEIL VAL DE MARNE - UPEC

Direction des Affaires Juridiques et Générales

Conseil et Commissions

61, Avenue du Général de Gaulle

94010 CRETEIL Cedex

Tél. : 01.45.17.10.31

APPROUVANT L'ACQUISITION D'UNE EMPRISE SUR L'ÎLOT JACQUARD D'UNE SURFACE D'ENVIRON 3 720 M² CÉDÉE À 1 EURO PAR LE GPSEA À L'UPEC ET DONNANT POUVOIR AU PRÉSIDENT POUR ACCOMPLIR ET SIGNER TOUS LES ACTES AFFÉRENTS À CETTE ACQUISITION

- VU le Code de l'éducation ;
- VU les statuts de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) approuvés par arrêté du ministre de l'éducation nationale en date du 14 novembre 1985, dans leur version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration du 24 novembre 2023 ;
- VU le règlement intérieur de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne (UPEC) dans la version issue des modifications approuvées en Conseil d'administration le 27 janvier 2023 ;
- VU la délibération du Conseil d'administration en date du 07 septembre 2022 par laquelle Monsieur Jean-Luc Dubois Randé a été élu Président de l'université Paris-Est Créteil Val de Marne ;

Considérant que la parcelle de l'Îlot Jacquard sise à Créteil (94000) à l'angle de l'Avenue du général de Gaulle et de la Voie Jacquard d'une surface de 4 100 m² (quatre mille cent mètres carrés) actuellement détenue par le Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) selon plan annexé au présent document ;

Considérant que, dans l'objectif de relocaliser les activités aujourd'hui déployées dans le bâtiment « PYRAMIDE » et mettre à disposition de nouveaux locaux pour absorber en partie l'augmentation des effectifs étudiants.

Le Conseil d'administration de l'Université Paris-Est Créteil Val de Marne, après en avoir délibéré,

ARTICLE 1 :

Approuve l'acquisition d'une emprise sur l'Îlot Jacquard constituée des parcelles cadastrées section BD n°196, 199 et 202 ainsi que d'une partie du volume n°2 composé des parcelles cadastrées section BD n°205, 271 et BE n°516 sise à Créteil (94000) à l'angle de l'Avenue du général de Gaulle et de la Voie Jacquard, au prix d'un (1) euro symbolique.

ARTICLE 2 :

Donne pouvoir au Président de l'université de convenir des modalités des contrats, de signer tous les actes et pièces nécessaires et notamment la promesse de vente, l'acte de vente et de manière générale tous les actes afférents à cette acquisition.

Le Conseil d'Administration de l'Université réuni en formation plénière le 05 juillet 2024

ARTICLE 3 :

La présente délibération sera transmise au Recteur Chancelier des Universités. Elle sera publiée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'Université Paris-Est Créteil Val-de-Marne.

La directrice générale des services est en charge d'exécuter la présente délibération.

Fait à Créteil, le 05 juillet 2024

Le Vice-Président du Conseil d'Administration



Amilcar BERNARDINO

Le Président de l'Université



Jean-Luc DUBOIS-RANDÉ

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES 23
MEMBRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS**

Modalités de recours : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission au Recteur d'académie.